

députés d'arrière-ban qui suivent de très près la philosophie du crédit social. L'honorable député poursuit:

Je ne dis pas que plus de gens ne devraient pas être admis aux avantages de la loi, mais j'espère avoir assez le sens des responsabilités pour proposer quelques moyens d'atteindre ce but autres que celui d'imprimer plus d'argent.

J'espère bien qu'il l'a. Permettez-moi de citer certaines des propositions qu'il a formulées. En voici une:

Le titre de la loi devrait être changé en celui de loi sur l'indemnité-chômage.

Je ne vois pas au juste quel avantage cela aurait. Ensuite, l'honorable député propose ce qui suit:

Chaque personne faisant partie des effectifs de la main-d'œuvre employée aux termes d'un contrat de service, devrait contribuer à la caisse sans égard à son revenu ou à son occupation.

Voici la solution que le parti conservateur offre pour régler le problème de l'épuisement de la Caisse d'assurance-chômage. Il propose d'y faire participer tout le monde; de ne plus en faire une caisse d'assurance; d'en éliminer tout élément de risque. Selon eux, tout le monde devrait y contribuer, particulièrement ceux qui ne pourraient pas chômer.

Je dis que ceux qui ont un contrat de service sont les militaires et, certes, les employés civils, car l'honorable député mentionne ensuite le service civil. Ce sont des gens qui ne sont pas du tout exposés au chômage. Les conservateurs disent «Faisons contribuer tout le monde à la Caisse d'assurance-chômage». Voilà la proposition qu'ont formulée beaucoup d'honorables députés au comité des relations industrielles, lorsque la loi y a été étudiée dans le passé. Ils disaient: «Que tout le monde y participe. Ils ne peuvent pas du tout en bénéficier, mais nous obtiendrons d'eux toutes les cotisations que nous pourrions».

Que disaient-ils du gouvernement libéral lorsqu'il a accumulé un fonds énorme? Ils disaient: «Ce n'est pas juste; ce n'est pas conforme au principe de l'assurance; ce n'est pas la bonne façon d'agir». Or, quand nous nous trouvons en présence de beaucoup plus de chômage, d'un chômage qui n'est vraiment pas de nature occasionnelle et qui épuise la caisse, ils disent: «Faisons contribuer à la caisse une foule de gens qui ne pourraient pas du tout être admissibles aux prestations de cette caisse. Percevons leur argent; percevons l'argent de ceux qui ne peuvent pas toucher les prestations».

Cela semble être la solution que proposent ces honorables députés, et qu'y a-t-il de plus malhonnête que de demander les cotisations de travailleurs qui ne peuvent en retirer le moindre avantage? Il n'est donc pas étonnant que l'honorable député ait la franchise de

dire, avant de faire une telle proposition, que le titre de la loi devrait être changé. Il dit: «Nous ne l'appellerons plus un programme d'assurance; nous allons maintenant appeler la loi, loi sur l'indemnisation des chômeurs.»

Ce sera exactement ce qu'elle sera. Ceux qui sont employés indemniseront le gouvernement et l'aideront à maintenir ceux qui sont sans travail. Ce n'est pas ce que j'entends par une loi sur l'assurance-chômage. Ce n'est pas la façon dont j'interprète les lois analogues dans d'autres pays, où l'on considère le principe de l'assurance-chômage comme très important pour atténuer le chômage provisoire, saisonnier et intermittent, ce qui n'est pas une catastrophe de première importance, au sens économique du terme, que de compter une large proportion de la population en chômage, non par suite de mises à pied saisonnières, mais par suite d'une situation économique qui n'assure pas d'emplois à ceux qui en cherchent.

L'honorable député poursuit en ces termes:

On va jusqu'à se plaindre que le gouvernement n'envise même pas la possibilité de rembourser la caisse.

Pourquoi le gouvernement ne rembourserait-il pas la caisse? La situation est l'œuvre du gouvernement, et je ne prétends pas qu'on la doive uniquement à un gouvernement conservateur. Un régime libéral en aurait fait tout autant. Un gouvernement du PSD n'agirait certes pas ainsi. (*Exclamations*)

M. Ricard: Pareille chose ne se produira jamais.

M. Kucherepa: Cela ne pourrait jamais arriver.

M. Peters: Si le député veut faire un discours, je me ferai un plaisir de couper court à mes observations pour qu'il puisse s'exécuter. Il ne quitte jamais son siège pour faire ses discours, et ça paraît.

Le nouveau spécialiste de la Caisse d'assurance-chômage, le député de Vancouver-Kingsway, a déclaré ensuite:

La présente situation en rend difficile l'application, et au rythme actuel des paiements faits en conformité de la loi, la caisse ne peut que s'épuiser.

Je ne veux pas examiner toutes les accusations d'ordre financier qui ont été formulées, car je suis porté à ajouter foi à ce que le ministre a dit cet après-midi: il y aurait eu très peu de différence dans les arrangements financiers, même si un autre gouvernement avait été au pouvoir, parce qu'il ne s'est produit qu'un seul changement parmi le personnel chargé d'exécuter la loi. Je suppose que le ministre voulait parler de l'application des dispositions d'ordre financier. Bien qu'elle soit loin d'être avantageuse, elle ne relève pas du gouvernement.